Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27
Présents : 22
Votants : 25

OBJET :

N°DCM2024-43

Foncier : Acquisitions chemin des Perlignons

L'an deux mille vingt-quatre -----
le vingt-neuf mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Jean-Claude BESSON, François GONON,

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Fernand METRAL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la zone AUc de la Duraz et de l'élargissement des voies en vue de travailler aux futurs développement des voies douces, la commune a sollicité les 3 propriétaires jouxtant le chemin des Perlignons, lieu-dit la Duraz qui ont accepté la vente à la commune des parcelles concernées à hauteur de 80 euros par mètre carré soit :

- M. et Mme CURT-CAVENS : B4403 d'une surface de 26 m2 pour un montant total de 2 080 € ;
- Mme DI RIENZO : B4415 d'une surface de 69 m2 pour un montant total de 5 520 € ;
- M. et Mme SANTOLI : B4412 d'une surface de 233 m2 pour un montant de 18 640 €

L'avis de valeur a été demandé à France Domaines qui n'a pas été en mesure de procéder aux évaluations compte tenu d'une valeur inférieure à 75 000 €.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 04/06/2024

Publié le : 04/06/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles des propriétaires suivants :
  - M. et Mme CURT-CAVENS : B4403 d'une surface de 26 m2 pour un montant total de 2 080 € ;
  - Mme DI RIENZO : B4415 d'une surface de 69 m2 pour un montant total de 5 520 € ;
  - M. et Mme SANTOLI : B4412 d'une surface de 233 m2 pour un montant de 18 640 €
- Décide que les frais et accessoires de ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, à signer les actes correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Fernand METRAL

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)